

## COMMUNE DE METEREN

## Délibération du Conseil Municipal n°2023-45

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Elizabeth BOULET, Maire. La convocation a été faite le 6 décembre 2023 et affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 18.

**Présents** : Mmes et MM. BOULET Elizabeth, FACHE Benoit, PINCHON Dorothée, VERRIER Jean-Michel, DESCAMPS Stéphanie, BENEZECH Isabelle, BLERVAQUE Hélène, DEBRUYNE Patrick, DUNABIN Catherine, GOMBERT Christophe, LAUWERIER Nathalie, LOUCHART-DETHOOR Elie, POLLET Sylvie, RAES Chantal, VITSE Emilie, WECXSTEEN Emmanuel.

**Absents excusés** : CLEENEWERCK Marylène procuration à DUNABIN Catherine, HERREMAN Damien procuration à BOULET Elizabeth, PONSEEL Dominique.

**Secrétaire de séance** : FACHE Benoit.

Tarifs communaux

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2021-82 du 09 décembre 2021 fixant les tarifs des concessions de terrains dans les cimetières communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2022-60 du 14 décembre 2022 fixant les tarifs de la garderie périscolaire municipale et des accueils collectifs de mineurs,

Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2022-61 du 14 décembre 2022 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs et redevances applicables légalement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE les tarifs applicables à compter du 2 janvier 2024 comme suit :

Tarifs Cimetière	
<del>Concession(s) de terrain 2 personnes</del>	
Concession de terrain 15 ans	150,00 €
Concession de terrain 30 ans	240,00 €
Concession de terrain 50 ans	345,00 €
<del>Columbarium(s) Niveau A - 1 personne</del>	
Case columbarium 15 ans	250 €
Case columbarium 30 ans	350 €
Case columbarium 50 ans	500 €
<del>Columbarium(s) Niveau B - 2 personnes</del>	
Case columbarium 15 ans	600,00 €
Case columbarium 30 ans	840,00 €
Case columbarium 50 ans	1 200,00 €
<del>Cavurne(s) 4 personnes</del>	
Cavurne 15 ans	180,00 €
Cavurne 30 ans	360,00 €
Cavurne 50 ans	600,00 €

→ Concession  
2 personnes

→ Columbarium  
Niveau A. 1 pers.

→ Niveau B  
2 personnes

→ Cavurne  
4 personnes

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

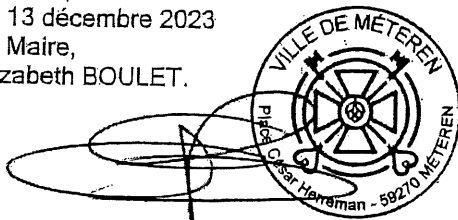
Publié le

ID : 059-215904012-20231213-DL2023\_45-DE

Redevances	
Redevance de superposition de corps : lors des inhumations ultérieures à la première	70,00 €
Redevance de réunion de corps : dépôt d'urne dans la concession ou libération de place par réduction de corps	70,00 €
Redevance de dispersion des cendres : lors de la dispersion au jardin du souvenir	70,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Méteren,  
Le 13 décembre 2023  
Le Maire,  
Elizabeth BOULET.



Le secrétaire de séance,  
Benoît FACHE.

Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 15 décembre 2023.